

---

# SUDOKU

(Le bulletin qui leur prend la tête)

---

## La « souffrance au travail », nouveau visage de la subordination



En cette rentrée 2009, le thème de la « souffrance au travail » ou autre « risques psychosociaux » est sur toutes les lèvres compatissantes de nos hiérarques, de la DGT à la rue de Grenelle. Combrexelle en personne, s'est même improvisé Inspecteur du Travail (métier dont on peut constater à chacune de ses prestations qu'il n'en a qu'une connaissance lointaine) en assistant au CHSCT de France Télécom.

Mais que penser de ces torrents d'humanisme, quand ces mêmes âmes charitables ont mis en place dans nos services la LOLF et la RGPP, dont on voit

bien maintenant que ces sigles abstraits entraînent les mêmes conséquences concrètes que le « management » dans l'ancienne PTT, devenue le symbole de la mort du travail ?

La LOLF, comme dans le privé dix ans avant, s'est traduite par l'individualisation de la relation de travail, qui laisse le travailleur seul face à ses objectifs, sa culpabilité de ne pas les avoir remplis, et sa peur de la sanction ou de la brimade au moment de rendre des comptes. Par la rémunération au « mérite », elle détruit

méthodiquement les collectifs de travail, met les collègues en concurrence, les transforme en manager ou en performer de chiffres. La LOLF, c'est un peu le nouveau fordisme, non plus à l'ère industrielle, mais à celle des services. Comme l'ouvrier d'usine, attelé à une seule tâche, était dépossédé de la finalité de son travail par rapport à l'artisan, le travailleur sur objectif perd toute prise sur la définition de son travail, et n'est plus qu'un simple exécutant, chargé de faire des « campagnes » et des actions « pilotées », puis de mettre des bâtons dans des cases, sans se soucier de l'utilité réelle de ce qu'il fait. La RGPP, c'est l'autre versant de cette mort du travail dans le public : on regroupe, on supprime, on oblige à changer, à « s'adapter », à coup de mobilité forcée, de « mise en disponibilité »... Comme dans le privé, il s'agit de faire toujours plus avec toujours moins de salariés, en intensifiant le travail et en montrant au passage aux travailleurs qu'ils sont interchangeables ou supprimables à l'image de leur service.

Dans ce contexte, on peut se demander si ce n'est pas du foutage de gueule que de nous envoyer faire de la « prévention des risques psychosociaux ». Et pourtant, on va

y aller, parce que les collègues y vont depuis des années, parce que c'est notre boulot, et qu'on le fait consciencieusement, pas avec des bâtons dans les yeux. Parce que l'inspection est là pour défendre les travailleurs, y compris contre la volonté de sa hiérarchie. Pour ça, il nous faut des formations (pourtant rien à l'horizon dans notre formation d'IET), et surtout des outils juridiques pour encadrer un peu ce nouveau visage de la subordination.

Mais n'oublions pas que pour s'attaquer à cette souffrance dont les suicides ne sont que la face visible et spectaculaire, il faudrait s'attaquer au pouvoir de direction, de subordination de l'employeur, ce pouvoir qui aujourd'hui sévit de la même façon dans le public et dans le privé, par ce mot laid et abstrait de « management ». Ce pouvoir, il faut l'avoir à l'esprit, ne peut être remis en cause que par la lutte et le rapport de force collectif, quand après une grève victorieuse, le patron, le directeur et les chéfaillons se font plus discrets, et les sanctions plus rares. Quelle que soit la forme qu'il prend, le travail subordonné c'est l'exploitation et le moyen le plus efficace pour la combattre reste la force du nombre, car sans nous tout s'arrête.

---

### **Discrimination faite aux femmes : Sud Travail Affaires Sociales saisit la HALDE**

Malgré plusieurs demandes de notre part, l'Administration refuse de produire le rapport annuel sur la situation respective des femmes et des hommes au regard des recrutements, de l'avancement, et des promotions dans l'administration alors que ce rapport est un document qui doit être présenté en CTPM.

Du peu d'éléments dont nous disposons, il ressort que les femmes sont proportionnellement moins promues que les hommes de contrôleur en inspecteur. Interrogée sur ce sujet, l'Administration botte en touche.

Pour les années 2002, 2003 et 2006, nous avons exercé des recours devant le tribunal administratif pour demander l'annulation des listes des promus en raison de la discrimination envers les femmes. Pour ces trois recours, le tribunal n'a pas estimé utile de se prononcer sur cette question.

C'est pourquoi nous avons saisi le 18 septembre 2009 la HALDE pour lui demander d'intervenir auprès de notre Ministère (voir la lettre sur le site [www.sud-travail-affaires-sociales.org](http://www.sud-travail-affaires-sociales.org)).

# France Télécom à ses managers : « Connaissez votre inspecteur du travail ! »

En 2004, France Télécom publiait à destination de ses « managers » un « Guide pratique IRP » (réalisé par le cabinet Altedia), dans lequel sont rappelées toutes les dispositions légales concernant la représentation du personnel. En effet, en juillet 2004 était conclu un accord d'entreprise pour adapter les IRP au changement de statut de France Télécom (devenue une société anonyme). Avant soumis aux règles du droit syndical dans la Fonction publique, France Télécom adaptait alors avec cet accord national les règles prévues au Code du Travail pour les entreprises privées.

Dans ce savoureux document, où l'on parle de « management des IRP », plusieurs pages sont consacrées à l'inspection du travail, pour rappeler son rôle et ses prérogatives. Mais aussi, page 116 du document, pour inciter les managers à « *bien connaître « son » inspecteur du travail* », en dressant une typologie à la fois drôle, bête ou méchante ?

A vous de voir !

## BIEN CONNAITRE « SON » INSPECTEUR DU TRAVAIL

Il est conseillé de prendre contact avec lui dès à présent, et de jauger la nature des rapports futurs à entretenir, en fonction de sa sensibilité, de ses thèmes de prédilection ...

Ils ont chacun des sujets préférés : sécurité, temps de travail ...

Ils ont une sensibilité syndicale

Ils sont attachés à leur indépendance

Ils ont une mission de conciliation et d'arbitrage dont il faut savoir user.

Schématiquement, la typologie des inspecteurs du travail peut se résumer comme suit :

- **Le légaliste ou gardien du temple** : c'est l'orthodoxie du code du travail

Il est difficile de discuter et de négocier avec lui, tant il est loin des contraintes de l'entreprise.

- **L'inspecteur qui a un « dada »** :

Dans le cadre de ses attributions, il s'est spécialisé dans un domaine qui devient son terrain de contrôle de prédilection. Cela peut être la sécurité, le temps de travail ...

- **Le justicier** :

Il considère que plus l'entreprise est grande (voir riche) plus elle doit être socialement irréprochable, donner l'exemple car elle en a les moyens !!

- **Celui qui privilégie l'esprit de la loi à la lettre** :

Il va s'attacher davantage au contexte de l'entreprise, à la loyauté du dialogue social. Il prend en compte le temps nécessaire à l'entreprise pour agir, est sensible à l'obligation de moyen, aime la négociation et la médiation.

C'est sans doute le plus intéressant pour l'entreprise, mais il ne s'agit pas de le tromper ...

- **L'innovant** :

Il est dans la réalité de l'entreprise et se considère comme un acteur social à part entière. Il est très présent, il accompagne l'entreprise et les partenaires sociaux. Il peut innover en matière sociale et accepter de mettre en place des « laboratoires » sociaux.

# Résister

Taxer les accidentés du travail et protéger les riches avec le bouclier fiscal, privatiser La Poste contre la volonté populaire pour ouvrir à la concurrence le marché du courrier, pousser au suicide les travailleurs de France Télécom ou de Renault par des conditions de travail inhumaines, créer les DIRECCTE pour mettre notre administration au service des entreprises et des profits... c'est partout le même visage de la barbarie libérale.

Comme dans les films de science-fiction, deux mondes distincts se superposent : celui du discours et celui des faits. L'Etat nous dit au JT qu'il se soucie de France Télécom et de ses salariés ?

Mais l'Etat-actionnaire, au lieu de mettre de l'ordre chez lui, demande à un corps de contrôle un « état des lieux » et des remontées hebdomadaires... On nous assure que La Poste va seulement changer de statut et non être privatisée ?

Mais chacun se souvient des mensonges du président de la république à propos de GDF, et sait que la privatisation sera pour la prochaine législature. Un arriviste élu président fait au petit peuple l'éloge du travail et du mérite ? Il fait en même temps désigner son fils étudiant sans diplômes à la tête d'un établissement public...

Le libéralisme triomphant au ministère du travail, c'est aussi au quotidien le management par les chiffres, les pressions pour remplir Cap-sitere, les menaces pour amener les agents en réunion, la tenue des entretiens professionnels bêtes et dégradants.

L'histoire jugera les inspirateurs des réformes libérales comme elle a déjà condamné les bouchers privatisateurs de France Télécom. En attendant, ne laissons pas leurs tristes sicaires continuer de détruire nos valeurs, le sens de notre travail, nos vies. Chaque jour, opposons à leur bêtise et à leur autoritarisme l'esprit de résistance.

« Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent » (Lucie Aubrac)

